



Répertoire des acteurs et dispositifs géronologiques en Mayenne



Octobre 2025

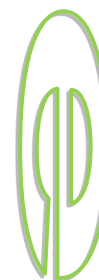
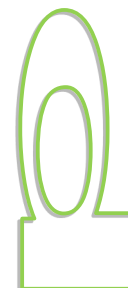
Préambule

Entre 2015 et 2018, la Mayenne a été le site expérimental des Pays de la Loire pour une l'expérimentation nationale intitulée « Paerpa » (Parcours de santé des aînés). Celle-ci visait à favoriser le maintien à domicile des personnes fragilisées, âgées de 75 ans ou plus, par la mise en œuvre d'actions de prévention dans une prise en soins globale. Le médecin généraliste a occupé une place centrale pour la coordination des réponses proposées.

Dans le cadre d'une mission que lui a confiée l'Agence régionale de santé (ARS), le CÉAS a organisé et animé des sessions de formation de deux jours s'adressant prioritairement aux aides à domicile et portant sur le repérage des signes de fragilité et sur la connaissance des différents acteurs avec lesquels ils peuvent être amenés à collaborer.

En Mayenne, environ 950 aides à domicile, de pratiquement tous les services intervenant dans le département, ont bénéficié de la formation. Cette action a contribué à la rencontre et aux partenariats entre les différents acteurs du domicile. Elle a donné lieu à ce *Répertoire des acteurs gérontologiques en Mayenne* qui fut remis à tous les participants. Dans une version actualisée, il est accessible sur le site Internet du CÉAS. En outre, il est toujours largement diffusé aux aides à domicile dans le cadre des formations que le CÉAS dispense.

Accueils de jour	4	
Centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées (CRT)	6	
Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité	8	
Centres médico-psychologiques (CMP).....	10	
Dispositif d'appui à la coordination (DAC).....	12	
Équipes d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR).....	14	
Équipes mobiles de gériatrie (EMG)	16	
Équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)	18	
Équipes spécialisées d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA).....	20	
Maison départementale de l'autonomie (MDA).....	22	
Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers).....	26	
Pôles de santé et Maisons de santé pluridisciplinaires	28	
Service public départemental de l'autonomie (SPDA)	30	
Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien	32	
Services autonomie à domicile (Sad)	34	
Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).....	36	
Services d'hospitalisation à domicile (HAD)	38	
Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad)	40	
Services tutélaires – Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf).....	42	



Accueils de jour

L'accueil de jour permet aux personnes accueillies de passer un moment agréable, dans un contexte rassurant de socialisation, de stimulation et de valorisation des acquis, afin de ralentir l'évolution de la maladie et de préserver le maintien de l'autonomie. Il offre aux familles, aux aidants, un temps de répit et un soutien dans leur relation d'aide et d'accompagnement.

L'équipe est composée, en fonction des services, d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'assistants de soins en gériatrie, d'un ergothérapeute, d'un psychologue...

Pour qui ?

Le service accueille des personnes en perte d'autonomie et/ou présentant des troubles cognitifs, vivant à domicile.

Dans quels buts ?

L'accueil de jour a pour objectifs de :

- Maintenir les capacités de la personne aidée en lui permettant de sortir de son quotidien et en lui proposant des activités personnalisées, adaptées à sa situation.
- Soulager l'entourage par un répit régulier et participer ainsi à faciliter le maintien à domicile de la personne.
- Améliorer l'accompagnement de la personne, sans perturber son équilibre de vie.

Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

Un rendez-vous à domicile est proposé par le responsable du service afin de constituer le dossier administratif, recueillir les habitudes de vie et élaborer le projet personnalisé. La personne concernée et son entourage doivent être en accord avec le projet d'accueil.

En cohérence avec un projet de service, des ateliers en groupe sont organisés avec, par exemple, un travail sur la mémoire (stimulation des capacités d'attention et de concentration, aide à la communication). Des activités autour de la gymnastique douce, la relaxation, la musique, le chant, la cuisine, peuvent aussi être proposées, ainsi que des sorties extérieures. Un planning est remis à chaque personne et à son aidant.

La personne peut être accueillie une ou plusieurs fois par semaine en fonction des disponibilités.

Les tarifs sont fixés à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le déjeuner.

Le Conseil départemental peut prendre en charge une partie des frais par le biais de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes en GIR 1 à 4.

Commune	Structure		@	Nombre de places
Laval	CCAS de LAVAL Pôle accueil aidants aidés (P3A) 62 rue Davout 53000 Laval	02 43 49 47 68	soutienauxaidants@laval.fr	10 places
Mayenne	La Providence 4 rue du Docteur-Louis-Sauvé 53100 Mayenne	02 43 30 44 32	contact.laprovidence@monsieurvincent.org	6 places
Château-Gontier	CPA Saint-Joseph 2 rue Lecercler 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 00	accueil-cpa@ch-hautanjou.fr	6 places
Ernée	Hôpital 20 avenue de Paris 53500 Ernée	02 43 08 31 31	direction@ch-ernee.fr	6 places
Évron	Hôpital 4 rue de la Libération 53600 Évron	02 43 66 66 66	direction@hopitallocal-evron.fr	6 places
Bonchamp-lès-Laval	Korian La Villa du Chêne d'Or 50 rue Charles-de-Gaulle 53960 Bonchamp-lès-Laval	02 43 91 59 30	betty.bridier@korian.fr	6 places
Ballots, Cossé-le-Vivien, Craon et Renazé	Résidence de la Closeraie, à Ballots 5 rue de Bretagne 53350 Ballots	02 43 06 65 76	direction@ehpadballots.fr	8 places
Meslay-du-Maine	La Providence 11 rue Tanquerel-de-la-Panissay 53270 Meslay-du-Maine	02 43 98 40 51	maisonretraite.meslay@wanadoo.fr	6 places

Centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées (CRT)

Les Centres de ressources territoriaux (CRT) visent à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (GIR 1 à 4), soutenir les aidants et optimiser la coordination des professionnels du grand âge.

Les CRT ont pour mission de développer une offre d'accompagnement à la perte d'autonomie en s'appuyant sur deux piliers complémentaires :

- Volet 1 : diffuser plus largement dans le territoire les compétences et les ressources gériatriques disponibles, afin d'en faire bénéficier les professionnels et les personnes âgées du territoire.
- Volet 2 : intervenir au domicile et offrir un accompagnement renforcé aux personnes âgées.

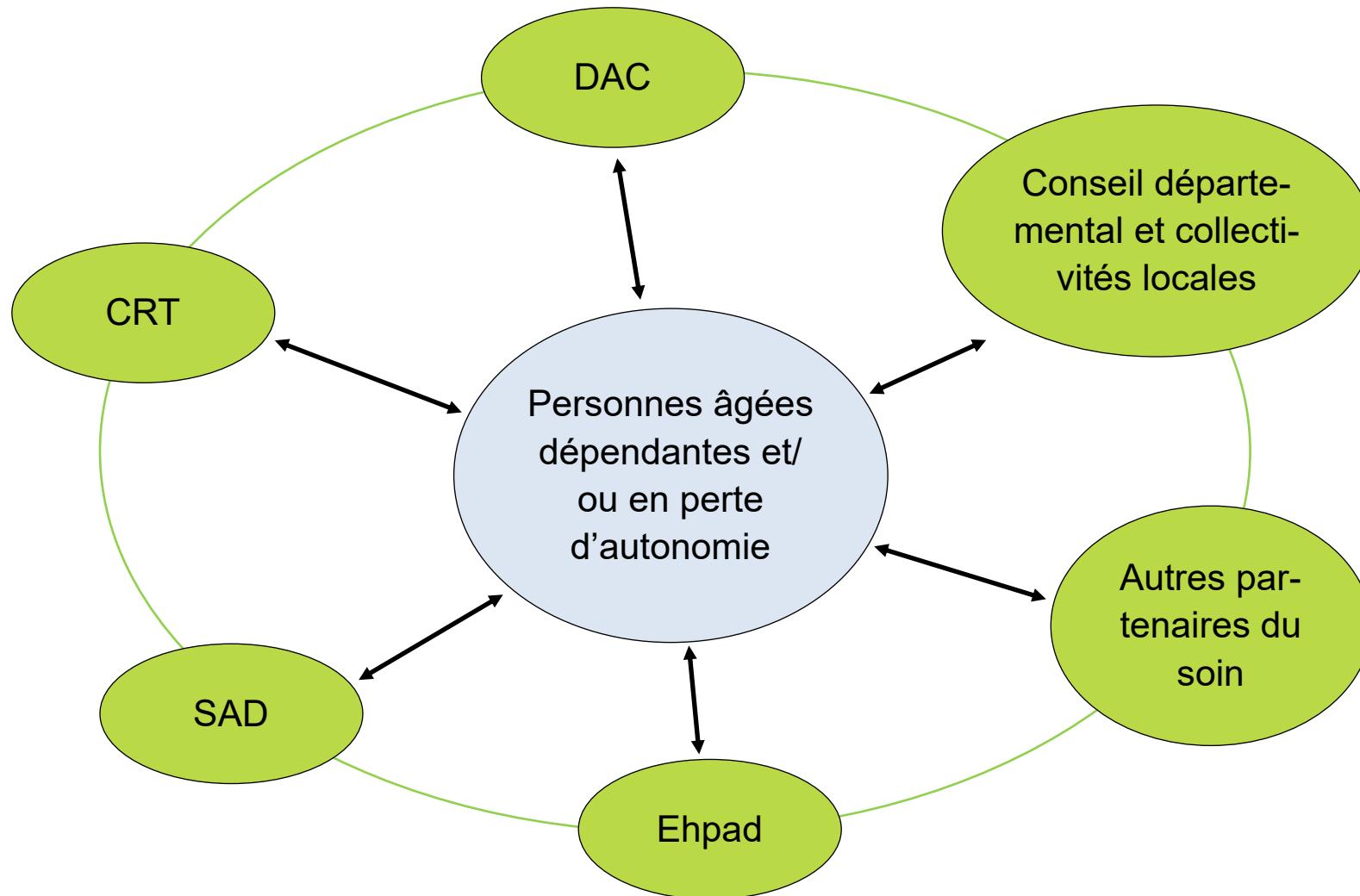
Le « Volet 1 » s'articule autour de trois objectifs :

- Favoriser l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention.
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage de bonnes pratiques.

Le « Volet 2 » concerne cinq domaines de prestations à domicile :

- Coordination renforcée entre l'aide à domicile, les soins à domicile, les travailleurs sociaux.
- Continuité du projet de vie.
- Sécurisation de l'environnement de la personne âgée.
- Gestion des situations de crise.
- Continuité des parcours ville/hôpital.

Structure	Porteurs		@
CRT Laval-Laval Agglomération	CCAS de Laval Asmadone	02 43 49 47 83	contact-crt@agglo-laval.fr
CRT Nord-Mayenne	ADMR du Pays de Mayenne Ehpad La Providence	06 26 33 48 03	crt-nordmayenne@admr53.fr crtnordmayenne@esantepdl.mssante.fr



Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité

Les antennes et centres départementaux de la solidarité, services du Conseil départemental, sont ouverts à tous, sans restriction d'âge, ni de statut.

Les services assurent information, écoute, accompagnement et orientation. Ils interviennent sur l'accès aux droits, les difficultés financières rencontrées par les personnes, les problématiques liées à la vie familiale, la prévention du mal-être, les leviers favorisant l'insertion sociale. Généralistes, ils travaillent en lien avec les partenaires spécialisés. Pour les questions autour de la dépendance et de la perte d'autonomie, le lien direct avec les antennes de l'autonomie du conseil départemental est à privilégier.

Les services s'organisent autour de :

- **Cinq Centres départementaux de la solidarité** : Laval Ambroise-Paré, Laval Saint-Nicolas, Mayenne, Château-Gontier-sur-Mayenne, Évron. Ils accueillent le public 5 jours/7, assurent un accueil physique ou téléphonique, bénéficient d'une équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de différents métiers du social et du médico-social.
- **Sept Antennes Solidarité** : Ernée, Gorron, Villaines-la-Juhel, Grez-en-Bouère, Craon, Saint-Berthevin, Les Pommeraies. Elles sont ouvertes au public au minimum 20 heures/semaine. Elles s'appuient sur une équipe sociale et médico-sociale dédiée et peuvent mobiliser des interventions spécifiques sur demande et en fonction des besoins.
- **Une trentaine de permanences Solidarité.**



Direction de la solidarité
Direction de l'Action sociale de proximité
2 bis boulevard Murat
CS 78888
53030 Laval Cedex 9



02 43 59 57 88



dasp53@lamayenne.fr



www.lamayenne.fr

Centres départementaux de la solidarité et antennes solidarité du Conseil départemental



Centre départemental de la solidarité
4 rue Réaumur
53100 MAYENNE CEDEX Tél: 02 43 04 12 39

Antenne solidarité
3 rue de la Cour des Forges
53120 GORRON Tél: 02 43 08 06 03

Antenne solidarité
1 avenue du Général de Gaulle
53500 ERNEE Tél: 02 43 11 26 28

Antenne solidarité
18 boulevard Louis Armand
53940 SAINT-BERTHEVIN Tél: 02 43 59 99 00

Centre départemental de la solidarité Ambroise Paré
10 rue Saint-Mathurin
53000 LAVAL Tél: 02 43 59 94 59

Antenne solidarité
7 rue de l'Epron
53400 CRAON Tél: 02 43 09 17 80

Antenne solidarité
4 rue de la Vigne
53700 VILLAINES-LA-JUHEL Tél: 02 43 03 77 14

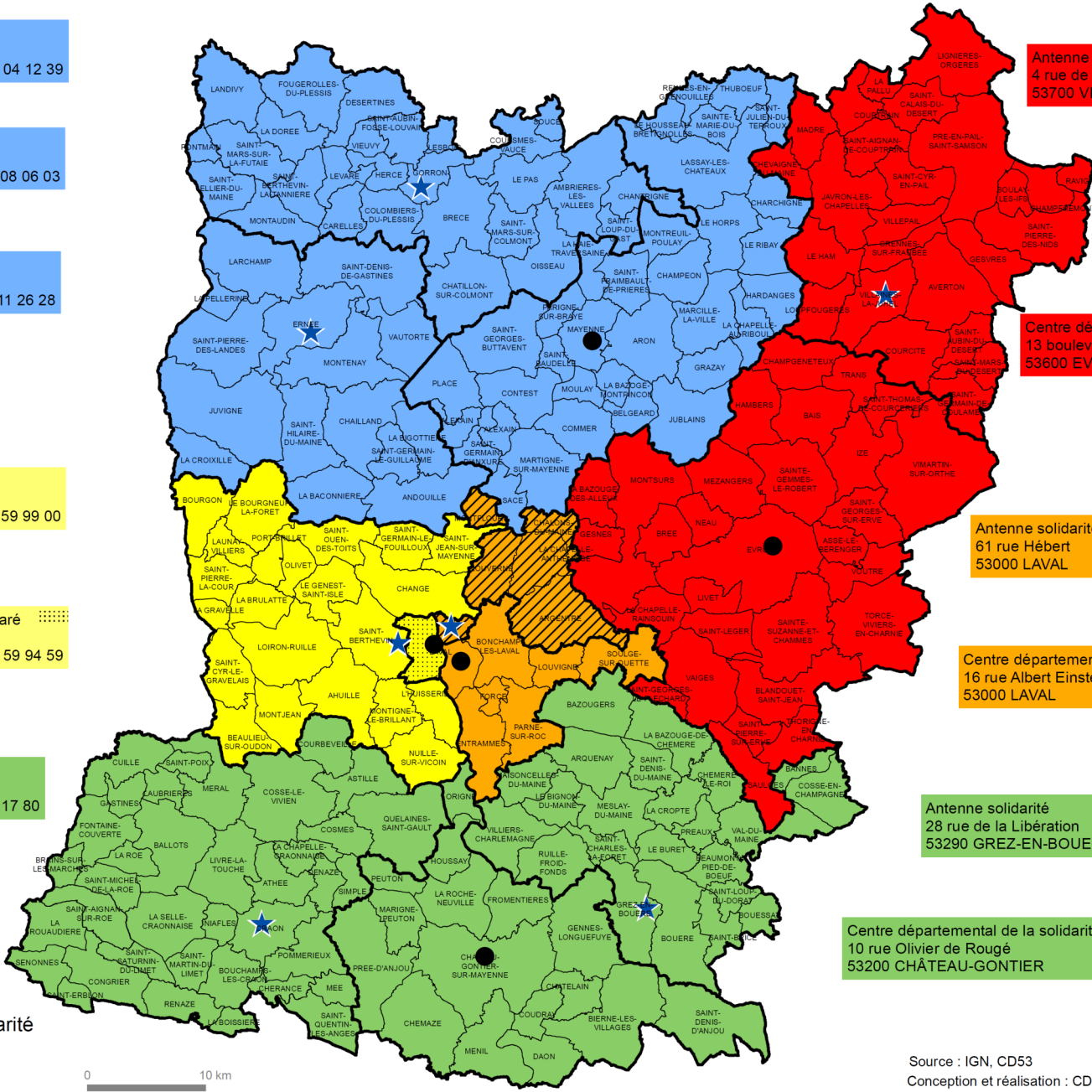
Centre départemental de la solidarité
13 boulevard Bel
53600 EVRON Tél: 02 43 01 25 90

Antenne solidarité Les Pommeraiès
61 rue Hébert
53000 LAVAL Tél: 02 43 59 71 10

Centre départemental de la solidarité Saint-Nicolas
16 rue Albert Einstein
53000 LAVAL Tél: 02 43 67 39 00

Antenne solidarité
28 rue de la Libération
53290 GREZ-EN-BOUERE Tél: 02 43 70 66 60

Centre départemental de la solidarité
10 rue Olivier de Rougé
53200 CHÂTEAU-GONTIER Tél: 02 43 09 68 68



- ★ Antenne de solidarité
- Centre départemental de solidarité
- Zones de rattachement

Source : IGN, CD53
Conception et réalisation : CD53/DI/DAFHOT/MSIG - 17/08/2021



Centres médico-psychologiques adultes (CMP)

Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu d'accueil et de soins ambulatoires pour toute personne de plus de 16 ans en souffrance psychologique et en demande de soutien. Toute démarche est prise en compte et analysée.

Les principales missions du CMP sont d'assurer des activités de prévention, de diagnostic, d'orientation. Il assure des soins ambulatoires et un suivi, notamment par le biais de consultations psychiatriques, psychologiques, infirmières, sociales, et par le biais de visites à domicile ou en structure médico-sociale.

Dans la limite de ses disponibilités, le CMP peut apporter une aide aux autres professionnels.

Le CMP regroupe une équipe pluridisciplinaire avec :

- Assistant de service social.
- Assistant médico-administratif.
- Cadre de santé.
- Infirmiers.
- Médecin psychiatre.
- Psychologue.

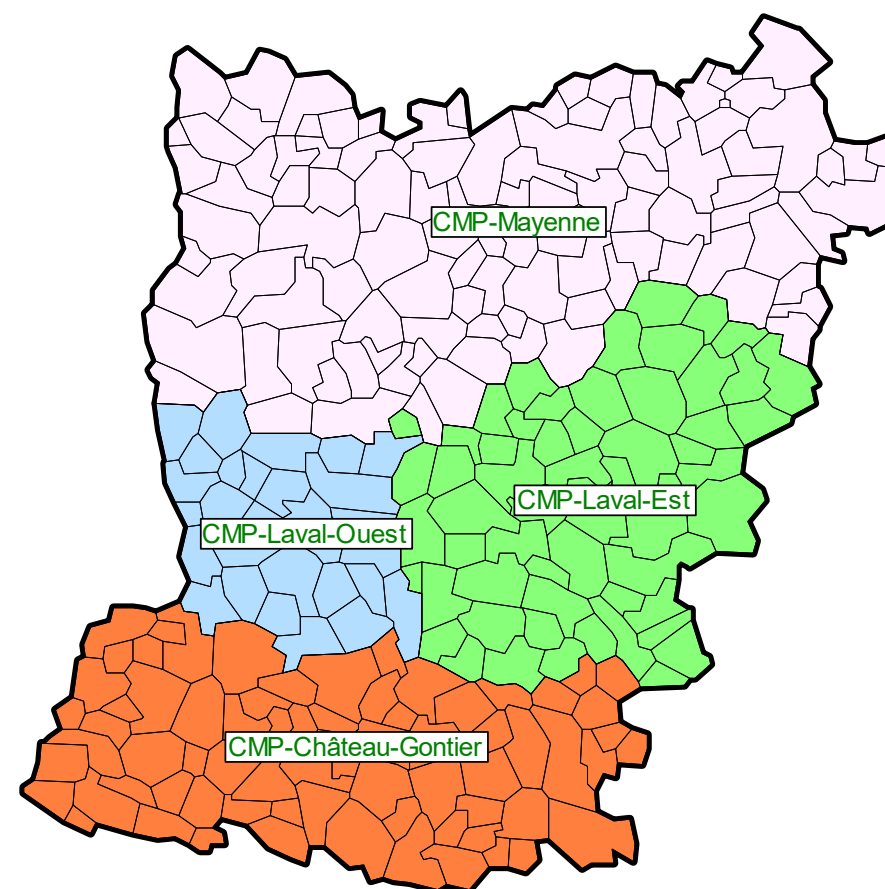
En Mayenne, les CMP sont implantés sur quatre secteurs (voir carte ci-contre).

Chaque CMP dépend d'un hôpital. Par conséquent, en fonction des secteurs, il peut y avoir des particularités de fonctionnement (accueil, amplitude horaire, ticket modérateur, etc.). D'une façon générale, les services sont gratuits.

En fonction des secteurs, les équipes pluridisciplinaires peuvent intervenir sur plusieurs sites pour être au plus près de la population.

Qui peut faire appel à ce service ?

- la personne elle-même ;
- son entourage ;
- les professionnels.



Structure			@
CMP / Service de psychiatrie adulte Laval Ouest	80 rue du Bois-de-L'Huisserie 53000 Laval	02 43 53 66 88	
CMP Laval Est / Service de psychiatrie adulte Laval Est	23 place des Pommeraies 53000 Laval	02 43 53 40 92	
	8 rue de Courcelles 53600 Évron	06 76 06 44 06	
CMP du Nord - Mayenne / Secteur de psychiatrie adulte - CHNM	1 rue Roulois 53100 Mayenne	02 43 30 48 98	secretariat-cmp@ch-mayenne.fr
	27 rue du Docteur-Antoine 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 03 75 44	
	20 avenue de Paris 53500 Ernée	02 43 05 83 85	
CMP Château-Gontier	1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 70 73 10	
	2 rue de Craon 53400 Craon	02 43 09 32 32	
	Pôle Santé 26 rue de la Libération 53290 Grez-en-Bouère	02 43 70 73 10 (gestion CMP Château-Gontier)	
	Pôle Santé 28 rue Daudier 53800 Renazé	02 43 06 43 05	
	13 impasse Garnier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 80 14	

Dispositif d'appui à la coordination (DAC)

Les origines du dispositif

Face à l'augmentation des situations de santé dites complexes et maladies chroniques, l'article 23 de la loi d'organisation et de transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019 a instauré les Dispositifs d'appui à la coordination (DAC). Ils répondent aux besoins croissants en matière de coordination entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

Ses objectifs

Le DAC vient en appui aux professionnels pour faciliter l'accompagnement des personnes aux parcours de santé dits « complexes », en l'occurrence des situations majoritairement à domicile nécessitant la coordination de plusieurs interventions. Le DAC est une porte d'entrée unique pour tout public, quels que soient la pathologie, l'âge ou la situation de dépendance et/ou de perte d'autonomie de la personne accompagnée.

Un exemple de mise en œuvre du dispositif

Par exemple, une personne peut être âgée, souffrir de troubles mentaux et être en situation de précarité avec un problème de « mal logement », d'accès aux droits, etc. Déclenché par le médecin traitant ou un autre acteur de santé, le DAC va permettre de réunir l'ensemble des acteurs qui l'accompagnent pour se coordonner autour d'une action commune. En proposant une porte d'entrée unique, le DAC permet de simplifier la coordination entre ces différents professionnels.

Les missions du dispositif

Le DAC assure :

- Une information sur les ressources médicales, soignantes et administratives disponibles au sein du territoire ;
- Un appui à l'organisation des parcours ;

Structure			@
CPTS Villaines-la-Juhel	17 boulevard du Général-de-Gaulle 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 77 95 88/	coordination.parcours.montdesavaloirs@dac53.fr
MSP d'Évron	1 rue de la Libération 53600 Évron		coordination.parcours.coevrons@dac53.fr
CPTS Sud-Est Mayennais	2 esplanade des Grands-Jardins 53170 Meslay-du-Maine	02 43 77 95 57	coordination.parcours.sem@dac53.fr
DAC secteur Pays de Loiron	12 quai de Bootz 53000 Laval	02 43 77 95 54	coordination.parcours.paysdeloiron@dac53.fr
CPTS du Pays de Laval	3 rue Pierre-Chayrigues 53000 Laval	02 43 77 95 55	coordination.parcours.laval@dac53.fr

- Une coordination des professionnels qui accompagnent la situation complexe par l'organisation d'un plan d'action personnalisé ;
- Un soutien pour renforcer leur capacité à gérer les situations complexes grâce à une analyse des dysfonctionnements éventuels et des besoins spécifiques.

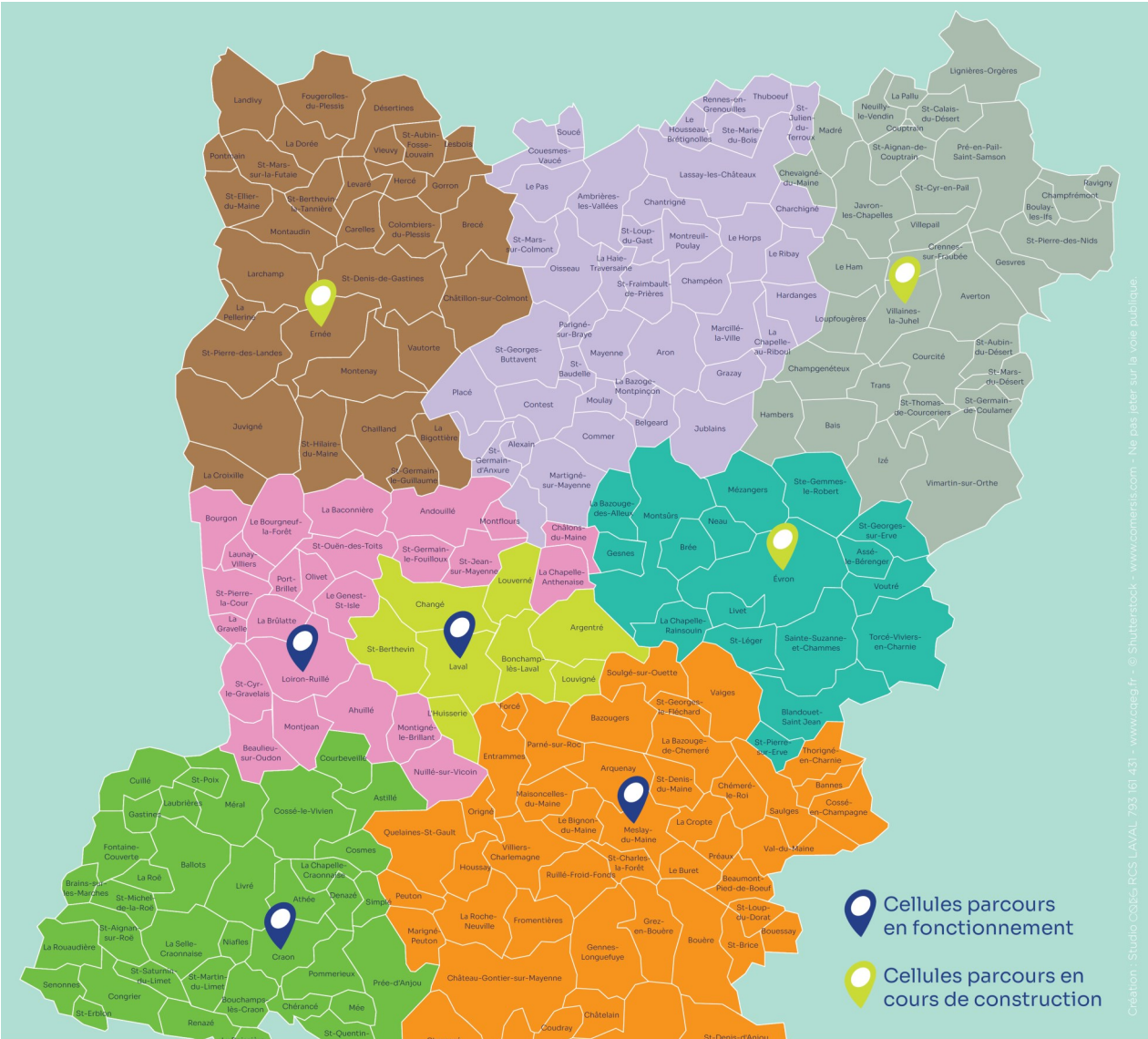
La mise en place du dispositif en Mayenne

Au sein de sept infra-territoires de la Mayenne, une coordination en proximité territoriale est mise ou va être mise en place. Un chargé d'appui est recruté ou va être recruté dans chaque communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de la Mayenne.

Le DAC de la Mayenne est géré par une association qui réunit les acteurs libéraux, associatifs et institutionnels.

	Dispositif d'appui à la coordination 12 quai de Bootz 53000 Laval
	02 43 53 17 18
	contact@dac53.fr
	https://www.dac53.fr/

En Mayenne, le DAC s'appuie sur les organisations territoriales (CPTS, MSP). Chaque territoire est doté d'une cellule de coordination de parcours complexes afin de répondre aux sollicitations au plus près des professionnels et des personnes accompagnées.



Équipes d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)

Une équipe d'appui en adaptation et réadaptation, composée de différents professionnels du secteur sanitaire et social, peut être appelée pour une évaluation ponctuelle au domicile.

En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un cadre de santé / coordinateur, d'un ergothérapeute, d'un psychologue, d'un diététicien, d'un assistant de service social et de spécialistes en déficience sensorielle.

Pour qui ?

Ce service est destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus, et / ou en situation de handicap, souffrant de maladie chronique ou de pathologies liées à la vieillesse, en état de fragilité, ou en situation d'isolement social.

En quelle(s) circonstance(s) ?

- Hospitalisations répétées.
- Facilitation du maintien ou du retour à domicile.
- Difficultés liées aux déplacements au sein du domicile.
- Absence ou inadaptation de matériel.
- Chutes à répétition.
- Logement devenant inadapté à la perte d'autonomie.
- Difficultés psychologiques, d'adaptation à des problèmes de santé.

Dans quels buts ?

- **Appui** : aide et soutien des personnes, des proches aidants et des professionnels.
- **Adaptation** : aides techniques, aménagement de l'environnement, prévention des chutes, amélioration de l'accessibilité de l'environnement pour plus d'autonomie dans la vie quotidienne.
- **Réadaptation** : évaluation des capacités et des aptitudes, maintien des acquis de la personne dans son cadre de vie, encouragement de la personne à participer aux activités de la vie quotidienne.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'EAAR intervient à domicile, en résidence services et en résidence autonomie.

La demande peut être faite par le médecin traitant, les intervenants du domicile (Ssiad, services d'aide à domicile, professionnels libéraux, services MDA, etc.), les professionnels des établissements de santé ou les professionnels des hébergements temporaires ou accueils de jour.

L'intervention est limitée dans le temps. Plusieurs visites au domicile peuvent être nécessaires afin de faire un bilan de la situation et de proposer les mesures à mettre en œuvre.

Toute intervention de l'EAAR est gratuite pour la personne. La prise en charge financière est assurée par l'Agence régionale de santé. Une évaluation personnalisée est réalisée en respectant les choix et les habitudes des personnes aidées..

Territoire	Structure		@	Interlocuteur
Laval Agglomération et Coëvrons	CCAS de Laval – EAAR 22 place Albert-Jacquard – BP 11303 53013 Laval Cedex	02 43 49 86 78	eaar53@laval.fr	Morgane Le Brech, coordinatrice
Cantons de Mayenne, Ernée et Villaines-la-Juhel	Centre hospitalier du Nord-Mayenne Service EAAR 224 boulevard Paul-Lintier 53100 Mayenne	02 43 08 73 81	eaar@ch-mayenne.fr	Marjolaine Lemort, psychologue Laurence Mulot, Sandra Sablé et Sonia Mareau, ergothérapeutes Catherine Rigouin, secrétaire
Cantons d’Azé, Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Meslay-du-Maine, et secteur de Segré	Centre hospitalier du Haut-Anjou Service EAAR CPA Saint-Joseph Rue Lecercler 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 00 07 61 67 98 77	cmatignon@ch-hautanjou.fr	Blandine Bonneau , psychologue Corine Matignon et Aurélie Prat, ergothérapeutes
	Centre hospitalier local du Sud-Ouest Mayennais 3 rue de Nantes 53400 Craon	02 43 09 32 32	coordination.parcours@hlsom.com	Justine Cadiou, ergothérapeute Nadia Prudhomme, psychologue Mathilde Helbert, assistante de service social Marie Vincent, infirmière coordinatrice

Équipes mobiles de gériatrie (EMG)

L'EMG a pour rôle de réaliser une évaluation gérontologique globale de la **personne âgée fragile** ou **polypathologique** en vue de faire des propositions adaptées (propositions thérapeutiques, plan d'aide, orientations d'avenir, etc.). Elle favorise les liens entre les médecins de la ville, les structures hospitalières et extra-hospitalières.

L'EMG est généralement composée d'un médecin, d'un cadre de santé, d'un infirmier et d'une secrétaire. Elle propose une évaluation des problèmes de santé liés au grand âge (problème de chutes répétées, d'alimentation, de mémoire...).

Elle élabore avec l'équipe hospitalière le projet de soins et le projet de vie des personnes âgées, selon les souhaits du patient et de sa famille. Elle participe à l'orientation des personnes dans le parcours gériatrique intra-hospitalier et à l'organisation de la sortie (lien avec l'extra-hospitalier et la médecine de premier recours).

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 75 ans et/ou présentant :

- des troubles cognitifs,
- des chutes dans les six derniers mois,
- des hospitalisations répétées,

- une altération de l'état général,
- une polymédication : ordonnance de plus de cinq médicaments,
- un isolement social et/ou familial.

Dans quels buts ?

L'équipe intervient pour :

- une évaluation gériatrique standardisée ;
- une proposition d'un plan de soins et d'un projet social ;
- une orientation et un suivi dans la filière de soins ;
- l'information et la formation des professionnels de santé ;
- des propositions thérapeutiques ;

Elle évite les admissions en urgence et développe les entrées directes en hospitalisation de semaine ou de jour, les consultations mémoire et gériatriques.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

La demande peut être faite par les professionnels de premier recours. La réponse peut être apportée par téléphone et/ou lors d'une rencontre.

Territoire	Structure		@	Interlocuteur
Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher BP. 1525 53015 Laval Cedex	02 43 66 51 42	equipe.mobile.geriatric@chlaval.fr	Valéry Gautier, responsable Benoît Marbaud de Brenignan, cadre de santé
Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 186, rue de la Baudrairie 53100 Mayenne Cedex	02 43 08 28 75	equipemobilegeriatric@ch-mayenne.fr	Médecins : Christelle Hauzeray et Cristina Minastirla Encadrement : Virginie Margueron
Château-Gontier-sur-Mayenne	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex	02 43 09 34 55 02 43 09 34 15 (n° IDE) 06 67 66 78 85 (n° du médecin)	ide-emg@ch-hautanjou.fr	Leyla Mateus-Hamdan, médecin référent Tanguy Houdin cadre de santé

Équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)

Les équipes mobiles de soins palliatifs sont des équipes pluri-professionnelles, le plus souvent : médecin, psychologue, infirmier, secrétaire.

Elles ont pour mission principale d'apporter un soutien, des conseils (thérapeutiques, infirmiers...) aux soignants qui prennent en charge des patients atteints d'une maladie grave ou en grande fragilité due à leur grand âge et aux polypathologies.

En Mayenne, les équipes mobiles de soins palliatifs sont regroupées en réseau (Pallia 53). Elles proposent des interventions au domicile (privé ou collectif) dans tout le département. Leurs missions sont de favoriser le projet de la personne malade, de prendre en compte son souhait de

rester à domicile et de préserver la meilleure qualité de vie possible.

Elles ne pratiquent pas directement de soins médicaux, mais après une évaluation de la situation, font des propositions aux équipes soignantes (à domicile, au médecin traitant qui reste le prescripteur). Elles s'assurent de la prise en soins globale du patient (douleur et autres symptômes, accompagnement psychologique, spirituel et social) et soutiennent son entourage.

Elles facilitent la coordination des professionnels du domicile afin d'élaborer un projet de soins personnalisé. Le réseau s'attache à développer les liens hôpital / domicile ; à assurer des temps de formation pour les professionnels et à sensibiliser et informer le grand public.

Territoire	Structure		@
Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher BP. 1525 53015 Laval Cedex	02 43 66 55 02	soins.palliatifs@ch-laval.mssante.fr soins.palliatifs@chlaval.fr
Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne Équipe mobile de soins palliatifs 186 rue de la Baudrairie CS 60102 53103 Mayenne Cedex	02 43 08 22 86	soins-palliatifs@ch-mayenne.fr
Château-Gontier / Segré	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex	02 43 09 34 70	ide-emsp@ch-hautanjou.fr sec-emsp@ch-hautanjou.fr med-emsp@ch-hautanjou.fr
Renazé / Craon	Hôpital local du Sud-Ouest Mayennais 28 rue Daudier 53800 Renazé	02 43 09 27 00	emsp@hlsom.com



Soins palliatifs en Mayenne – Réseau Pallia 53

<http://www.soins-palliatifs-mayenne.fr/>

Équipes spécialisées d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA) ⁽¹⁾

L'équipe offre des soins d'accompagnement à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un infirmier, d'un ergothérapeute, d'un psychomotricien et d'assistants de soins en gériatrie.

Pour qui ?

Cette offre de soins à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.

Dans quels buts ?

Réduire les symptômes, maintenir ou développer les capacités des personnes afin de permettre le maintien à domicile. Ces soins consistent à :

- Évaluer les capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne.
- Mettre en place un programme personnalisé d'amélioration des capacités.
- Accompagner l'aidant.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'ESA (ou EMA / EMSA) intervient à domicile sur prescription médicale du médecin généraliste, du gériatre ou du neurologue, pour douze à quinze séances.

La durée de la prise en charge est limitée à trois mois maximum par année et peut être renouvelée l'année suivante.

En quoi consistent les interventions au domicile ?

- Aide à la réalisation des gestes et actes de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, gestion du budget, etc.).
- Adaptation matérielle du domicile pour la prévention des chutes et pour faciliter le quotidien.
- Maintien ou réintroduction d'activités sociales (sorties à l'extérieur, activités sportives et culturelles, etc.).
- Mise en place d'activités de bien-être, de détente (jardinage, jeux, toucher thérapeutique, etc.).
- Soutien et écoute aux aidants et aux professionnels.

(1) – Équipe spécialisée Alzheimer (ESA) à Mayenne ; Équipe mobile d'accompagnement (EMA) à Laval ; Équipe mobile spécialisée d'accompagnement (EMSA) à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Territoire	Coordonnées		@
Laval Agglomération et Coëvrons	CCAS de Laval Pôle Accueil Aidants Aidés – EMA 22 place Albert-Jacquard – BP 11303 53013 Laval Cedex	02 43 49 47 68	p3a-ema.ccas@laval.fr
Mayenne	224 boulevard Paul Lintier CS 60102 53103 Mayenne cedex	02 43 08 28 42	esa@ch-mayenne.fr
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	1, quai du Docteur Georges Lefèvre 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 55 65	ssiad@chateaugontier.fr
Communauté de communes du Pays de Craon	Asmad du Pays de Craon Service EMSA Rue de Lavoisier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 94 33	secretariat.asmad@gmail.com
Pays de Meslay-Grez	Ssiad Pays de Meslay-Grez Service EMSA Voie de la Guiterrière – BP 16 53170 Meslay-du-Maine	02 43 64 23 50	ssiad@paysmeslaygrez.fr

Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Missions

- Accueillir et informer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou leurs proches.
- Évaluer les besoins des personnes dans une logique d'évaluation globale pluridisciplinaire de la personne. Finaliser l'évaluation par une rencontre avec l'utilisateur.
- Enfin, accompagner la personne dans la mise en œuvre de son projet personnalisé et faire évoluer l'aide en fonction des besoins.

Accueil physique et téléphonique pour : une information sur les droits et les prestations, ainsi que sur l'offre existante dans le territoire ; des conseils sur les formulaires de demande et une vérification de la complétude « administrative » du dossier ; une orientation vers les professionnels compétents ; une prise de rendez-vous.

Comment ?

À partir d'une grille d'évaluation, une équipe d'évaluateurs personnes âgées ou personnes en situation de handicap, répartie dans un territoire d'intervention, évalue l'ouverture des droits concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH).

Une équipe de chargés d'accompagnement (chacun un territoire d'intervention) remplit plusieurs rôles :

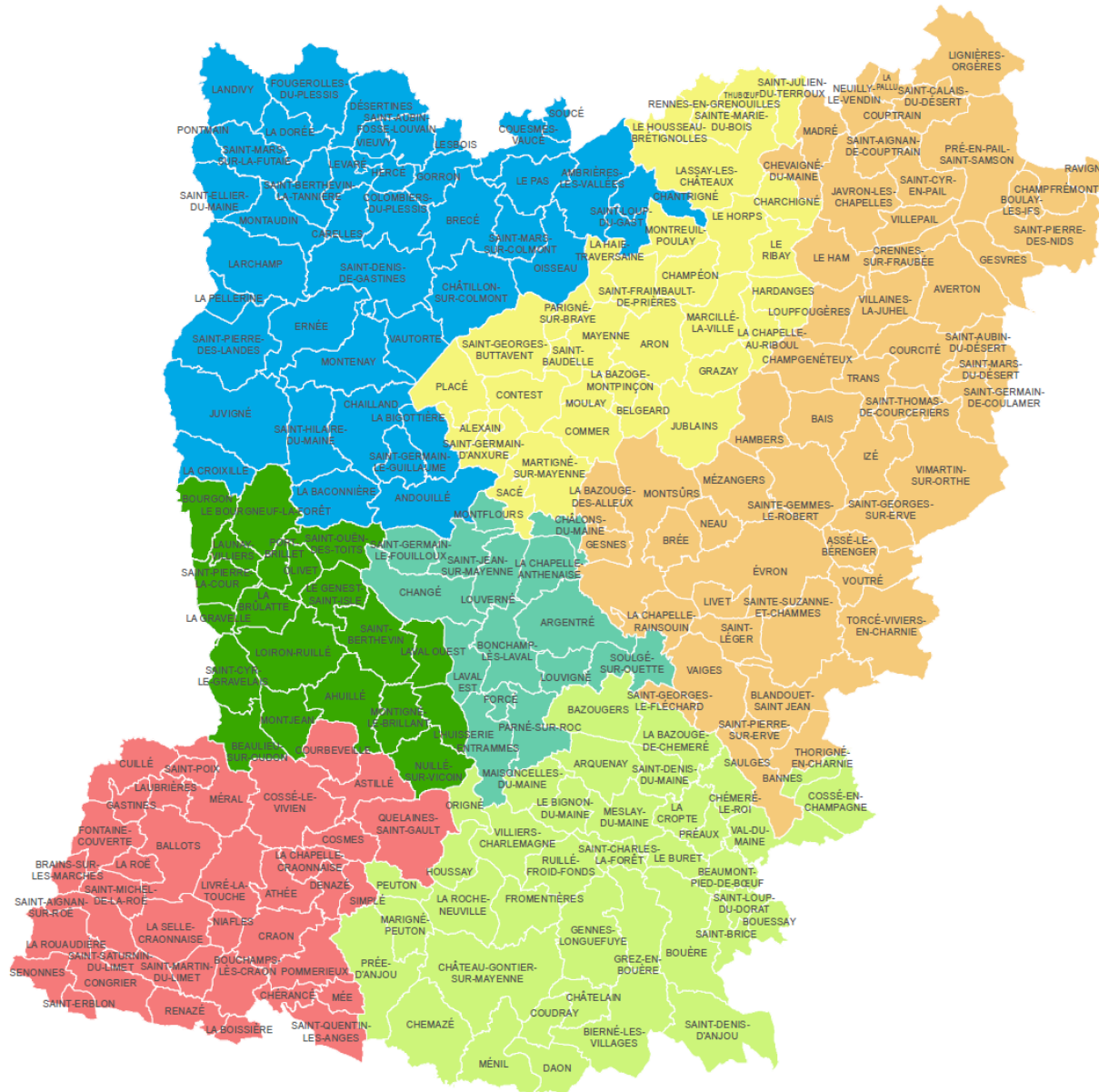
- Informer, conseiller et orienter l'utilisateur / sa famille sur l'ensemble des aides existantes ;
- Analyser de manière globale les besoins afin d'élaborer un plan d'accompagnement respectant le projet de vie de la personne ;
- Permettre la coordination de l'ensemble des professionnels.

L'équipe est sollicitée par les professionnels de l'accueil ou par les professionnels du territoire.

La **Maison départementale de l'autonomie** propose, gratuitement, ses services de proximité dans l'ensemble du territoire départemental en prenant appui sur un réseau de **douze antennes territoriales**. Certains services sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

	Maison départementale de l'autonomie 12 quai de Bootz CS 21429 53014 Laval Cedex
	02 43 677 577 Numéro unique vers lequel convergent tous les appels des usagers
	mda@lamayenne.fr
	https://www.lamayenne.fr/page/la-maison-departementale-de-lautonomie

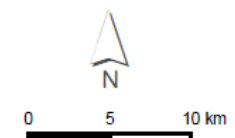
Chargées d'accompagnement Personnes Âgées



- Anne-Sophie BELLIARD (02 43 67 75 65 / 06 32 11 83 65)
- Chloé BOISAUBERT (02 43 66 45 86 / 06 40 43 73 60)
- Elodie CASTES (02 43 67 75 81 / 06 70 25 24 34)
- Lucie NORMAND (02 43 67 75 62 / 06 47 06 32 76)
- Maëva MOTTAIS (02 43 67 75 72 / 07 85 99 08 01)
- Marie-Laure BAGLIN (02 43 66 45 85 / 06 40 43 07 72)
- Marie HATIER (02 43 67 75 80 / 07 88 40 42 73)

Source : IGN - CD53

Conception et réalisation : CD53/DI/DAFHOT/MSIG - 27/09/2022



Les 12 antennes territoriales de l'autonomie

Accueil sans rendez-vous à Laval

lundi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
mardi de 10h30 à 12h et de 13h30 à 17h
vendredi de 9h à 16h.

02 43 67 75 77

mda@lamayenne.fr
mda.lamayenne.fr

Maison
départementale
de l'Autonomie



Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers)

D'une façon générale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accueillent, accompagnent, éventuellement hébergent, des personnes qui peuvent être fragilisées, en tout cas un peu démunies pour faire valoir leurs droits face à ceux dont ils sont quelque peu dépendants. La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a ainsi mis en place des « personnes qualifiées » pour aider toute personne à faire valoir ses droits.

Comment saisir une personne qualifiée ?

Seul l'utilisateur d'un service ou établissement social ou médico-social – ou son représentant légal – peut demander l'aide d'une personne qualifiée.

À cet effet, l'utilisateur adresse une demande écrite à la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS). Le demandeur peut lui-même désigner la personne qualifiée qu'il choisit. Si aucun nom n'est précisé, en Mayenne il est convenu que l'ARS informe les trois personnes qualifiées, lesquelles se concerteront pour désigner celle qui interviendra.

Ce que sont les « ESSMS » ?

Ils concernent le public des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : services autonomie à domicile, services de soins infirmiers à domicile, résidences autonomie, Ehpad, etc.

Comment se déroule l'intervention de la personne qualifiée ?

L'ARS porte à la connaissance de l'utilisateur le nom de la personne qualifiée et c'est celle-ci qui prendra contact directement avec l'utilisateur.

La loi ne définit aucune procédure réglementaire et ne précise aucun protocole pour le déroulement de la mission. La personne qualifiée va s'adapter à chaque situation, tant pour les lieux de rencontre, les personnes entendues, les échanges par écrit, par téléphone, dans le respect de l'adhésion de l'utilisateur qui a effectué la demande, et de la nécessité de préserver la neutralité requise.

Si une seule personne qualifiée est nommée et demeure l'interlocuteur officiel, en Mayenne il est également convenu que la personne qualifiée désignée peut échanger avec ses collègues, en tant que de besoin, pour prendre de la distance et du recul, éventuellement aborder des questions spécifiques en lien avec les compétences des autres personnes qualifiées. L'utilisateur sera informé de cette initiative et, bien entendu, chaque personne qualifiée est tenue aux mêmes obligations de discrétion et de confidentialité.

	Agence régionale de santé (ARS) Délégation territoriale de la Mayenne 60 rue Mac-Donald BP. 83015 53030 Laval Cedex 9
	02 49 10 48 00
	ars-dt53-contact@ars.sante.fr
	www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Trois personnes qualifiées en Mayenne

Nom et prénom	Fonctions
Guioullier Claude	Chargé de mission au Centre d'étude et d'action sociale (CÉAS) de la Mayenne.
Lefrançois Bernard	Psychologue et ancien directeur du Centre de soins de la Bréhonnière, à Astillé (retraité), président de l'association Les 2-Rives.
Leroy Isabelle	Ancienne directrice du foyer de vie et de l'Ehpad de Saint-Georges-de-Llsle à Saint-Fraimbault-de-Prières

Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires

La coordination est facilitée quand les professionnels de santé se regroupent dans un même site et partagent un même projet de santé. En Mayenne, il existe ainsi des Pôles santé et des Maisons de santé pluridisciplinaires.

Un **Pôle santé**, en Mayenne, est le regroupement de professionnels de santé autour d'un projet médical adapté aux besoins de santé d'une population géographiquement déterminée, en un lieu le plus souvent unique, avec ou sans cabinet satellite. Il se définit d'abord par :

1. son caractère pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, et autres professionnels de santé) ;
2. son projet médical ou projet de soins (coordination, organisation de la continuité des soins, participation à des réseaux, actions de prévention, évaluation et partage des pratiques) ;
3. son approche territoriale pour couvrir les besoins de santé d'un territoire : lieux de consultations, mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire comme les hôpitaux locaux, la Maison départementale de l'autonomie, les Ssiad, etc.

Derrière le terme « Pôle santé », la Mayenne souhaite promouvoir d'abord un partage de pratiques et de ressources entre professionnels

de santé. Ceci s'organise autour d'un projet médical qui répond aux besoins de santé d'un territoire, sans que le regroupement de ces professionnels sur un seul site soit déterminant, allant ainsi encore un peu au delà de l'idée de Maison de santé pluridisciplinaire. À la différence des cabinets de groupe ou des maisons médicales classiques, ce n'est pas une simple cohabitation de professionnels de santé, ni un projet immobilier. Un Pôle santé est donc un projet de professionnels exerçant dans une ou deux maisons de santé pluridisciplinaires, et le cas échéant dans quelques cabinets maillés autour du projet médical de territoire.

La **Maison de santé pluridisciplinaire** doit regrouper, au minimum, trois médecins et au moins un professionnel paramédical. Elle constitue une forme d'organisation adaptée aux attentes des professionnels de santé d'aujourd'hui, leur permettant de mieux gérer leurs temps professionnel et privé, de sécuriser leur pratique en termes de qualité et de continuité de soins, d'échanger régulièrement avec des confrères ou d'autres professionnels. En outre, la mise en œuvre d'un projet de santé est garant du développement d'une coordination entre les professionnels et d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique facilitant la réponse aux besoins des patients et garantissant une meilleure prise en charge des malades chroniques.

Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Pôles santé / Maisons de santé	Coordonnées		@
Pôle santé Sud-Ouest Mayennais Médecin référent : Dr Gendry	26 bis, rue Daudier, 53800 Renazé 130 rue Jacques-Prévert, 53230 Cossé-le-Vivien 5, route de Nantes, 53400 Craon	02 53 94 80 87 02 43 26 86 26 02 53 94 50 10	coordinatrice.pole@gmail.com
Pôle de santé libéral du Pays de Mayenne Médecins référents : Dr Duquesnel / Dr Heurtault-Renaudier	1 place de l'Europe, 53100 Mayenne	02 43 04 49 42	accueil@polesantepaysmayenne.fr
Pôle santé Meslay-du-Maine – Grez-en-Bouère – Entrammes Médecins référents : Dr Cesaro / Dr Martin	2 esplanade des Grands-Jardins, 53170 Meslay-du-Maine 26 rue de la Libération, 53290 Grez-en-Bouère 30 rue du Moulin-de-la-Roche, 53260 Entrammes	02 43 98 40 64	assopsmeslay@gmail.com
Maison de la Santé Bonchamp-Argentré Médecin référent : Dr Judalet	24 rue du Maine, 53960 Bonchamp-lès-Laval	02 43 90 32 80	
Pôle de santé du Nord-Ouest Mayennais Médecin référent : Dr Sainz-Torres	24 avenue de Paris, 53500 Ernée	02 52 22 99 77	coordination-lebs@outlook.fr
Maison de santé pluridisciplinaire Nord-Laval	CPTS 10 rue Jean-Bouin, 53000 Laval	07 57 76 44 19	
Centre de santé Saint-Pierre-la-Cour / Loiron-Ruillé Médecin référent : Dr Mazeau	5 rue des Genêts, 53410 Saint-Pierre-la-Cour ZA de la Chapelle-du-Chêne, 53320 Loiron-Ruillé	02 43 01 84 06 02 43 68 93 28	
Maison de la Santé – Louverné	2 place des Rosiers, 53950 Louverné	02 43 37 67 66	
Maison de santé de Montsûrs	6 rue de la Libération, 53150 Montsûrs	02 43 69 65 72	
Maison de santé de Vaiges	2 place du Marché, 53480 Vaiges	02 43 90 50 98	
Maison médicale de Villaines-la-Juhel Médecin référent : Dr Sommet	6 rue Ramon, 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 03 22 12	

Service public départemental de l'autonomie (SPDA)

Qu'est-ce que le SPDA ?

Le **Service public départemental de l'autonomie** est un dispositif créé pour **mieux informer, orienter et accompagner** toutes les personnes ayant besoin d'aide pour vivre de manière autonome.

Il s'adresse :

- aux **personnes âgées**,
- aux **personnes en situation de handicap**,
- à leurs **proches aidants**,
- et à tous les **professionnels** qui les accompagnent.

À quoi sert le SPDA ?

Le SPDA a pour but de :

- Donner **une information claire, simple et accessible** à tous ;
- Faciliter les démarches administratives ;
- Mettre en lien les usagers avec les **bons services au bon moment** ;
- Mieux **coordonner les professionnels** pour un accompagnement plus fluide ;
- Offrir **un point d'entrée unique** dans chaque département.

Qui travaille dans le SPDA ?

Le SPDA rassemble plusieurs acteurs, et notamment :

- La **Maison départementale de l'autonomie** (ou MDA),
- La **Maison départementales des personnes handicapées** (ou MDPH),
- Les **services sociaux** du département.

Concrètement, pour les aides à domicile...

Le SPDA peut aider à :

- Savoir **vers qui orienter les bénéficiaires** quand ils ont des questions ou des besoins spécifiques ;
- Mieux **comprendre les dispositifs** existants (Allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation du handicap, aides au logement...) ;
- Être **en lien avec les autres professionnels** (infirmiers, assistants de service social, ergothérapeutes...).

Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien

Alma 53 (À l'écoute de la maltraitance des adultes âgés et des personnes en situation de handicap)

- Écoute. Soutien. Accompagnement des appelants.
- Évaluation des plaintes ou signalements. Conseil. Orientation.
- Information / sensibilisation.
- Formation des professionnels.

France Alzheimer Mayenne

- Écoute, conseil, orientation.
- Aide aux proches aidants et aux personnes malades (groupes de parole, café mémoire, séances de relaxation, animations et ateliers, halte-relais, activité physique, atelier de chant choral).
- Information / formation.
- Sensibilisation de l'opinion et des professionnels.

Jalmalv 53 (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)

- Sensibilisation / information sur les questions liées à la fin de vie, au grand âge et au deuil.
- Accompagnement, présence et écoute de personnes gravement malades, en fin de vie, du grand âge ou en deuil et de leur famille, par des bénévoles formés.

France Parkinson

- Accueil, soutien aux malades et proches aidants.
- Organisation d'activités (gym adaptée, qi gong, chant, atelier mémoire).

Structure			@	Permanences
Alma 53	BP. 20306 53003 Laval Cedex	09 81 72 05 68	alma.mayenne@bbox.fr	Lundi, de 14 h 30 à 17 h 30. En dehors de cette permanence téléphonique, possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé. En cas d'urgence, possibilité de faire le numéro national (3977), ouvert la semaine, de 9 h à 19 h et le week-end, de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h. Accessible aux personnes sourdes et malentendantes.
France Alzheimer Mayenne	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	02 43 69 06 88	francealzheimers.mayenne@yahoo.fr presidence53@francealzheimers.org	Lundi, de 14 h à 17 h, à la Maison des usagers, Hall du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, site de la Baudrerie, à Mayenne. Lundi (1 ^e et 3 ^e du mois) au CH Haut-Anjou, Maison des usagers Hall d'accueil, 1 quai Georges-Lefèvre, à Château-Gontier-sur-Mayenne. Mardi, de 14 h à 17 h, à la Maison des usagers, hall du Centre hospitalier, à Laval. Jeudi, de 14 h à 17 h et sur rendez-vous (siège social, Laval). Mercredi (1 ^e et 3 ^e du mois) et vendredi (2 ^e et 4 ^e du mois), de 14 h à 17 h, dans les locaux de l'association à l'Espace Solidarité, au 201 rue Joseph-Cugnot, à Mayenne et sur rendez-vous.
France Parkinson Comité de la Mayenne	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	Mme Ethève 06 26 90 15 09	franceparkinson@gmail.com	Permanence le 1 ^{er} lundi du mois, de 14 h à 17 h, au Centre hospitalier de Laval (Maison des usagers) ou sur rendez-vous.
Jalmaalv 53	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	07 68 11 00 90	jalmaalv53@wanadoo.fr	Permanence téléphonique : le lundi, de 15 h à 17 h. Accueil et permanence téléphonique, de 15 h à 17 h 30, les 1 ^{er} et 3 ^e jeudis du mois, à la Maison des usagers, Centre hospitalier de Laval (tél. 02 43 66 51 15).

Services autonomie à domicile (Sad)

Une réforme a été initiée par la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022. La loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie a permis d'apporter divers aménagements. Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile précise les publics, les missions, les objectifs et les principes d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile. La réforme vise à faire des SAD « *les piliers du virage domiciliaire* ». Le but est de mieux accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap à leur domicile, en rassemblant les services autour d'une structure unique : le Service autonomie à domicile (SAD).

Avant la réforme

Deux services séparés

- ✓ **Saad** (Service d'aide et d'accompagnement à domicile)
Aides pour les tâches du quotidien : ménage, repas, courses, accompagnement, aide pour les actes de la vie quotidienne, etc.
- ✓ **Ssiad** (Service de soins infirmiers à domicile)
Soins infirmiers, réalisés par des infirmiers, et soins d'hygiène, par des aides-soignants.

Problème apparemment constaté : ces deux services peuvent travailler séparément, ce qui complique la vie des personnes aidées et de leurs proches (intervenants multiples, manque de coordination...).

Ce que vise la réforme : création des SAD

Les SAD regroupent le Saad et le Ssiad dans un seul service. Cela doit permettre une meilleure coordination de l'aide à domicile et des soins.

Avantages pour les bénéficiaires

- ✓ Un seul dossier, une seule structure à contacter.
- ✓ Des interventions a priori mieux organisées.
- ✓ Moins de confusion, plus de continuité dans l'aide à domicile et les soins.

Avantages pour les professionnels

- ✓ Meilleure communication entre les équipes d'aide et de soins.
- ✓ Sentiment de faire partie d'une équipe coordonnée.
- ✓ Possibilité de formation et d'évolution dans un cadre plus structuré.

Exemple concret

Avant : Mme Dupont reçoit une aide à domicile pour les repas et le ménage (Saad), puis un aide-soignant pour la toilette (Ssiad). Les deux services ne se parlent pas forcément.

Avec un SAD : Mme Dupont est suivie par une seule équipe, qui gère à la fois l'aide et les soins, avec un plan d'intervention commun.

La réforme se met en place progressivement depuis 2024. Les structures doivent se transformer ou coopérer pour créer ces SAD.

Les anciens Saad qui ne parviennent pas à s'entendre avec un Ssiad deviennent des SAD « aide ». Tous les services seront désormais qualifiés de SAD, soit « aide », soit « aide et soins » (mixtes).

Dans la pratique, la mise en œuvre est laborieuse, notamment à cause des différences de statuts juridiques (associations, centres communaux d'action sociale, services relevant d'un hôpital, entreprises privées), des différences de statut pour le personnel, mais aussi des différences dans les périmètres d'intervention. Entre autres, la réforme met des structures, notamment associatives, dans une situation concurrentielle alors qu'elles avaient pu apprendre à se connaître et à développer des coopérations.

Compte tenu des difficultés de mise en œuvre et des impasses que la réforme peut créer pour des structures existantes, d'aucuns espèrent que l'on aille vers des délais supplémentaires, voire des aménagements du dispositif.

Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Les services assurent au domicile des personnes des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

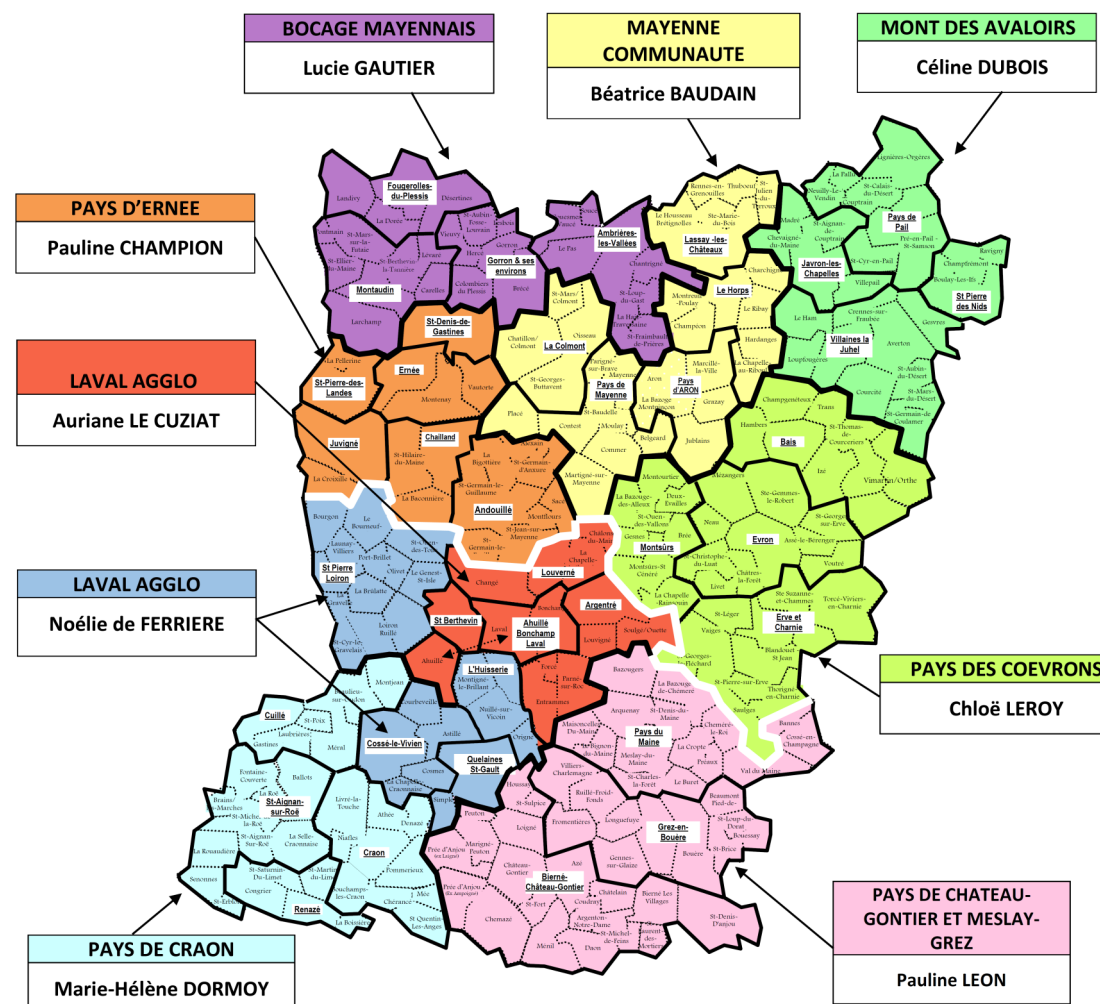
Ces prestations s'inscrivent dans un projet personnalisé élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne.

Elles concourent au soutien à domicile, au maintien de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

Les SAAD sont appelés à devenir des Services autonomie à domicile (SAD), soit « aide », soit « aide et soins » (mixtes).

Services Aide à domicile de la Fédération ADMR de la Mayenne Répartition géographique des cadres de secteur (CDS)



Services autonomie domicile dont les professionnels ont participé à une formation « Paerpa »

Territoire	Structure			@	Interlocuteurs
Département (cf. carte ci-dessus)	Fédération ADMR de la Mayenne	18 rue des Drs-Calmette-et-Guérin 53000 Laval	02 43 59 17 40	contact@admr53.fr	Emmanuel Coulanges, directeur
Laval, Mayenne, Château-Gontier-sur-Mayenne et alentours	Aid'a dom	44-48 rue du Haut-Rocher BP. 30102 53001 Laval Cedex	02 43 66 05 28	accueil@aidadom53.com	Stéphane Lourdaix, directeur Annie Landemaine, assistante de direction
Laval	CCAS	22 place Albert-Jacquard BP. 11303 53013 Laval Cedex	02 43 49 47 30	maintien.domicile@laval.fr	
Mayenne	CCAS	10 rue de Verdun CS 60111 53103 Mayenne Cedex	02 43 30 47 84 02 43 30 48 51	aideadom@mairie-mayenne.net	
Château-Gontier-sur-Mayenne	CCAS	Maire-annexe Place de la Mairie 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 55 43 (de 9 h à 12 h)	aideadomicile@chateaugontier.fr	Antoine Geslin, directeur Valérie Cartron, responsable de service Marie-Claude Blin, responsable de secteur
Laval Agglomération	Vivre Adom	Bâtiment Pilauthé 6 impasse des Tailleurs 53810 Changé	02 43 49 56 16	laval@vivre-adom.com	Wilfrid Reillon, gérant
Sud Mayenne		1 avenue Razilly 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 07 36 44	sudmayenne@vivre-adom.com	
Haute Mayenne		17 rue Nationale 53000 Ernée	02 43 08 15 23	hautemayenne@vivre-adom.com	

Services d'hospitalisation à domicile (HAD)

L'HAD est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle (ce n'est pas un maintien à domicile), qui permet de dispenser des soins au domicile du malade, pour une durée variable selon la situation.

Un service comprend généralement : médecins coordonnateurs, infirmiers, aides-soignants, assistant de service social, ergothérapeute, psychologue, diététicien, secrétaire.

Les soins délivrés sont de nature comparable à ceux prodigués lors d'une hospitalisation traditionnelle.

Pour qui ?

L'HAD s'adresse à tout type de malade, quel que soit son âge, ayant besoin de soins qui peuvent être pris en charge à domicile.

Les patients peuvent relever de plusieurs types de prise en charge, comme par exemple, l'infectieux, la neurologie, la chirurgie, la cancérologie ou encore les soins palliatifs.

Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

La demande d'admission peut être faite par téléphone par les médecins traitants ou hospitaliers ou spécialistes, ou par la famille, les professionnels libéraux et sociaux par l'intermédiaire du médecin traitant.

Le médecin coordonnateur et l'infirmier coordinateur rencontrent le patient et/ou sa famille afin d'expliquer le mode de prise en charge et le fonctionnement.

L'infirmier coordinateur se rend ensuite au domicile du patient afin d'étudier l'accès et les possibilités d'organiser les soins. Si les soins nécessitent du matériel, celui-ci sera fourni par l'intermédiaire de l'HAD.

Il est nécessaire que le patient et sa famille soient d'accord et prêts pour ce mode de prise en charge.

L'HAD assure la prise en soins du patient 24h/24 et 7jours/7, grâce à l'intervention d'une équipe de différents professionnels, salariés et libéraux.

Un protocole de soins est établi avec :

- Le médecin traitant, qui est le responsable médical ;
- Le médecin hospitalier référent ;
- Le médecin coordonnateur de l'HAD ;
- L'équipe infirmière, les aides-soignants et les autres intervenants paramédicaux et sociaux.

L'équipe de soins assure une ou plusieurs visites par jour au domicile du patient, selon les besoins. Le médecin coordonnateur et le cadre de santé sont garants de la bonne exécution des soins.

Les frais de séjour sont pris en charge par la caisse d'assurance maladie et complétés au besoin par une assurance complémentaire.

Territoire	Coordonnées		@	Interlocuteur
HAD Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher – BP. 1525 53000 Laval	02 43 66 39 92	had@chlaval.fr	Anne-Marie Béchu, médecin coordonnateur, cheffe de service Céline Pichon, cadre de santé
HAD Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 5 rue Roullois 53100 Mayenne	02 43 08 17 71	had@ch-mayenne.fr	Françoise Duquesnel, médecin coordonnateur, chef de service Lucie Deslande, cadre de santé
HAD Château-Gontier	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 63	had@ch-hautanjou.fr	Cédric Landron, médecin coordonnateur, chef de service Marie-Laure Thoiry, cadre de santé

Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad)

Le Ssiad est un service avec une équipe de professionnels qualifiés composée d'infirmiers coordinateurs, d'infirmiers, d'aides-soignants... Selon leur qualification, ils dispensent des soins infirmiers (pansements, préparation de médicaments, injections...) ou des soins d'hygiène et de confort.

Pour qui ?

Ce service a pour objectif de prendre soin et d'accompagner, à leur domicile, les personnes âgées de 60 ans ou plus, malades et/ou dépendantes, et de répondre le mieux possible à leurs besoins. Il intervient également auprès des personnes, plus jeunes, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques.

Dans quels buts ?

Le Ssiad a pour objectifs de :

- Favoriser le maintien à domicile ;
- Éviter ou retarder une hospitalisation ;
- Faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées ;
- Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie existante.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

Le Ssiad intervient à domicile sur prescription médicale.

La demande peut être faite par le patient lui-même, ou avec son accord par la famille, le médecin traitant, les professionnels libéraux, l'hôpital, les services de la MDA, etc. La prise en charge est acceptée en fonction des places disponibles.

Après l'accord du médecin-conseil de la sécurité sociale, le financement est assuré par le régime d'assurance maladie dont la personne relève, sans ticket modérateur.

Le Ssiad fonctionne sept jours sur sept et le service est organisé pour assurer la continuité des soins.

Important

Fin 2025, les Ssiad doivent se rapprocher des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) et des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) pour former des Services autonomie à domicile (SAD).

Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad)



Structure			@
Assmadone (Laval Agglomération, hors Laval)	20 rue Bernard-Palissy 53960 Bonchamp-lès-Laval	02 43 37 14 98	administration@madass53.fr
Ssiad Laval (ville de Laval)	CCAS de Laval 22 place Albert-Jacquard BP. 11303 / 53013 Laval Cedex	02 43 49 47 07	ssiad.ccas@laval.fr
Ssiad Mayenne (sud de Mayenne Communauté)	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 5 rue Roullois / 53103 Mayenne Cedex	02 43 08 76 33	ssiad@ch-mayenne.fr
Ssiad Château-Gontier (CC du Pays de Château-Gontier)	Centre hospitalier de Château-Gontier Mairie annexe de Bazouges Place de la Mairie / 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 55 65	ssiad@chateaugontier.fr
Simad Bocage Mayennais (CC du Bocage Mayennais)	2 place du Château 53300 Ambrières-les-Vallées	02 43 08 83 52	cadredesante@simad53.fr
Ssiad Villaines-la-Juhel (sud-est du Mont-des-Avaloirs)	Hôpital local 21 rue Saint-Georges / 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 08 70 00	ssiad@hopitalvillaines.com
Assmadone (nord de Mayenne Communauté + Mont des Avaloirs)	6 place de la Mairie 53250 Javron-les-Chapelles	02 43 03 49 63	administration@madass53.fr
Ssiad Ernée (CC de l'Ernée)	20 avenue de Paris / BP. 73 53500 Ernée	02 43 08 31 41	ssiad@hl-erneee.idhl.fr
Asmad (CC du Pays de Craon)	Rue Lavoisier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 94 33	secretariat.asmad@gmail.com
Ssiad Évron (CC des Coëvrons)	4 rue de la Libération 53600 Évron	02 43 66 65 00	ssiad@hopitallocal-evron.fr
Ssiad du Pays de Meslay-Grez (CC du Pays de Meslay-Grez)	Pôle intercommunal / BP. 16 53170 Meslay-du-Maine	02 43 64 23 50	ssiad@paysmeslaygrez.fr

Services tutélaire – Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf)

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, habilitation familiale...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la plus adaptée aux besoins de la personne, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne jouit encore de ses facultés, mais est néanmoins en grande difficulté sociale.

Qui peut demander cette mesure ?

La demande peut être faite par la personne elle-même, le conjoint, partenaire Pacs ou concubin, un parent ou allié, toute personne résidant

avec le majeur et entretenant des liens étroits et stables avec lui, ou le procureur de la République...

Comment la demander ?

Le dossier de mesure peut être demandé au tribunal judiciaire. Un certificat médical, établi auprès d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République, doit accompagner cette demande. Le coût de la visite médicale est de 160 euros maximum.

Un service mutualisé entre deux structures, ATMP et Udaf, vient en aide aux tuteurs familiaux (voir ci-dessous) et informe tous les publics en recherche d'informations sur les mesures de protection : l'ISTF53 (Information et soutien aux tuteurs familiaux)

Organisme	Coordonnées
Association tutélaire des majeurs protégés (ATMP)	Parc Technopole – Rue Albert-Einstein CS 73023 – Changé, 53063 Laval Cedex 09 02 43 49 72 92 06 29 36 21 18 mchevallier@atmp53.fr
Union départementale des associations familiales (Udaf)	26 rue des Drs-Calmette-et-Guérin CS 11009, 53010 Laval Cedex 02 43 49 52 52 udaf53@udaf53.fr www.udaf53.fr

Mesures dont les personnes majeures peuvent bénéficier

	Sauvegarde de justice et sauvegarde médicale	Curatelle	Tutelle	Habilitation familiale
Nature de la mesure	Mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis.	Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée d'une manière continue dans les actes de la vie civile.	Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.	L'habilitation familiale permet aux membres du cercle familial restreint (ascendants, descendants, frères/sœurs, conjoint, partenaire Pacs, concubin) d'être habilités par le juge à représenter ou assister la personne ayant besoin d'une protection.
Personnes concernées	Les personnes majeures souffrant temporairement d'une incapacité. Les personnes majeures dont les facultés sont durablement atteintes (dans l'attente d'une mesure de protection).	Personnes majeures dont l'altération des facultés mentales ou des facultés corporelles empêchant l'expression de la volonté, a été constatée médicalement.	Personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés mentales, ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté.	Personnes majeures ayant besoin d'être assistées ou représentées dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés personnelles.
Durée	Un an, renouvelable une fois.	Le juge fixe la durée de la mesure.	Le juge fixe la durée de la mesure.	Le juge fixe la durée : maximum dix ans pour la mesure initiale.
Procédure	La sauvegarde de justice sur décision du juge est prononcée par le juge des tutelles à la demande de la personne ou d'un tiers (ex. : le conjoint). La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical. La sauvegarde de justice sur déclaration médicale résulte d'une déclaration faite au procureur de la République : soit par le médecin de la personne, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre ; soit par le médecin de l'établissement de santé où se trouve la personne.	La demande doit être présentée au juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles par la personne elle-même, un proche ou le procureur. La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical.		

Visite très complexe et longue au domicile

Le médecin traitant peut effectuer une visite longue (VL) au domicile du patient, si possible en présence des proches aidants.

Ces visites sont possibles pour les patients en affection de longue durée (ALD). Elles sont limitées à une par trimestre...

Au cours d'une telle visite, le médecin traitant :

- réalise une évaluation de l'état du patient : autonomie, capacités restantes, évolution des déficiences ;
- évalue la situation familiale et sociale ;

- formalise la coordination nécessaire avec les autres professionnels de santé et les structures accompagnantes ;
- informe le patient et les aidants sur les structures d'accueil ;
- inscrit les conclusions de cette visite dans le dossier médical du patient.

Le coût est de 60 euros pour la visite longue, plus 10 euros de majoration de déplacement. Prise en charge en totalité par l'assurance maladie.

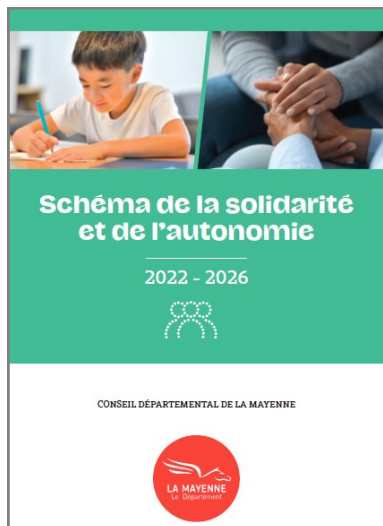
Ressources documentaires

[Annuaire des acteurs ressources de prévention et promotion de la santé](#)

Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire



Accessible à tous.



[Schéma de la solidarité et de l'autonomie 2022-2026](#)

Conseil départemental de la Mayenne

Accessible à tous.

Annuaire des acteurs ressources de prévention et promotion de la santé

soutenus par l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



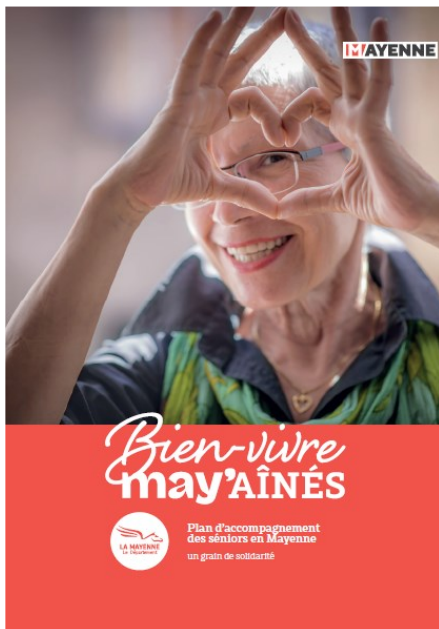
Agir pour la santé de tous
QUALITÉ USAGERS INNOVATION PRÉVENTION

[Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches](#), ministère des Affaires sociales et de la Santé.

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Accessible à tous.





[Plan « Bien vivre, May'Aînés » en Mayenne](#)

Conseil départemental de la Mayenne

www.lamayenne.fr

Accessible à tous.

« [Plan May'Aînés 2, 2024-2028, 20 mesures pour bien vieillir](#) »

Conseil départemental de la Mayenne

www.lamayenne.fr

Accessible à tous.



Plan May'Aînés 2

2024-2028

20 mesures

pour bien vieillir en Mayenne



[Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées – Volet domicile](#), Haute autorité de santé (HAS)

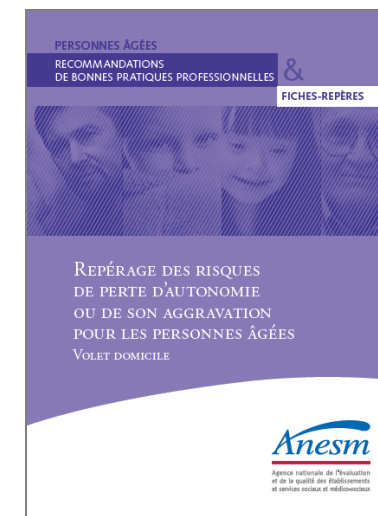
www.has-sante.fr.

Accessible à tous.

Est également en accès libre :

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Ehpad.](#)

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Résidences autonomie.](#)



APA.....	Allocation personnalisée d'autonomie
ASMAD	Association du service de maintien à domicile
ATMP.....	Association tutélaire des majeurs protégés
CCAS.....	Centre communal d'action sociale
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale
CMP.....	Centre médico-psychologique adulte
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRT	Centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
EAAR.....	Équipe d'appui en adaptation et réadaptation
EMA.....	Équipe mobile d'accompagnement
EMG.....	Équipe mobile de gériatrie
EMSA.....	Équipe mobile spécialisée d'accompagnement
EMSP.....	Équipe mobile de soins palliatifs
ESA.....	Équipe spécialisée d'accompagnement
ESSMS	Établissements et services sociaux et médico-sociaux
HAD	Hospitalisation à domicile
Jalmalv.....	Jusqu'à la mort, accompagner la vie
MDA.....	Maison départementale de l'autonomie
PCH	Prestation de compensation du handicap
SAAD	Services d'aide et d'accompagnement à domicile
Sad	Service autonomie à domicile
Spasad.....	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SPDA.....	Service public départemental de l'autonomie
Ssiad.....	Service de soins infirmiers à domicile
Udaf	Union départementale des associations familiales

Ce répertoire ne saurait en aucun cas être considéré comme clos et exhaustif.
Au contraire, il reste ouvert à toute participation d'acteurs et se veut pleinement évolutif.
N'hésitez pas à contacter le [CÉAS de la Mayenne](#) pour tout ajout ou modification.



Répertoire initié par le [CÉAS de la Mayenne](#), dans le cadre de l'animation des formations Paerpa 2016-2018



CÉAS de la Mayenne

Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère, 53000 Laval – Tél. 02 43 66 94 34 – Mél. secretariat@ceas53.org

Site Internet : www.ceas53.org

SIRET 317 001 386 00034 – APE 9499Z

Association déclarée le 28 juin 1978, parue au *Journal officiel* du 17 et 18 juillet 1978

Déclaration d'activité de la formation professionnelle enregistrée sous le numéro 525 300 099 53 auprès du préfet de région des Pays de la Loire